

partie dans des wagons à marchandises et dans des wagons à bagage, ce qui empêchait absolument que le service fût fait comme il devait l'être. En conséquence, lorsqu'il s'est agi de reviser les taux, la compagnie et le gouvernement ont arrêté que pour cette augmentation, nous aurions les facilités nécessaires.

Ce qui m'a porté, à la dernière session, à dire qu'il n'y avait aucune augmentation dans mes estimations, c'est qu'on ne me demandait aucune somme d'argent pour payer l'amélioration de ce service, car l'on ne se proposait pas de le payer sur les crédits de cette année-là. En conséquence, j'avais parfaitement raison, je crois, de comprendre qu'en me posant cette question, l'on voulait savoir si mes estimations allaient être augmentées à cause d'un nouveau service, et de répondre qu'aucune augmentation n'était projetée. En outre, une des plus fortes raisons qui m'ont convaincu que le renseignement que je donnais était exact, c'est que ce montant n'était qu'une partie d'un montant beaucoup plus élevé, \$400,000, que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique nous demandait pour payer ce service amélioré. Des négociations étaient alors en cours avec la compagnie, et, en conséquence, je ne croyais pas qu'il fût nécessaire d'avoir un crédit pour le payer. Je n'ai certainement pas voulu cacher quoi que ce soit à la Chambre; mais, comme aujourd'hui, je croyais que j'étais parfaitement justifiable de donner les renseignements que j'ai donnés, car on ne me demandait pas d'argent pour ce service amélioré.

M. DAVIES (I.P.-E.): Quelle est la base de cet arrangement?

Sir ADOLPHE CARON: Justement la différence entre 125 et 130 milles, et cet arrangement est sur la même base que l'arrangement en vertu duquel nous payons d'autres lignes, comparative-ment aux facilités accordées.

Paiement de la réclamation de M. Robert Hastey se rattachant à son entreprise du service postal entre Ottawa et Wakefield-nord, savoir: au lieu de trois mois d'avis de la terminaison de son entreprise.....\$ 125 00

M. DEVLIN: Veuillez expliquer cela?

Sir ADOLPHE CARON: M. Hastey est l'entrepreneur du transport de la malle entre Ottawa et Wakefield, par l'ancienne route d'Ottawa *via* Chelsea. Pendant que l'on construisait le chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, la malle était transportée sur le chemin de fer à mesure que chaque section était complétée. Cela a obligé l'entrepreneur à faire des dépenses pour un service supplémentaire, et ce crédit est demandé dans le but de l'indemniser.

Service spécial entre Ottawa et Hull depuis le 1er janvier 1884 jusqu'au 31 décembre 1889, à 80 centins par jour..... \$1.497.60

M. DEVLIN: Nous avons besoin d'explications.

Sir ADOLPHE CARON: Comme pour l'autre crédit.

M. DEVLIN: Voilà une somme de près de \$1,500 qui n'est pas encore payée, bien qu'il s'agisse d'un service fait entre 1884 et 1889. On fait la réclamation après dix ans. La seule explication est que M.

Hastey transportait la malle, mais il a dû être payé durant toutes ces années.

Sir ADOLPHE CARON: M. Hastey a transporté cette malle, et je ne sais pas pourquoi il n'a pas été payé entre 1884 et 1889, mais la réclamation m'a été soumise et elle a été examinée par les employés de mon département; j'ai cru qu'elle était juste et qu'il était raisonnable de demander ce crédit.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est un crédit que l'on ne devrait pas demander dans les circonstances actuelles.

M. FOSTER: Nous allons le suspendre.

Somme nécessaire pour compléter le paiement des item suivants au 30 juillet 1896: appointements des inspecteurs et des directeurs des postes des villes.....\$36,233.33

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est une somme considérable, et je rappellerai à l'honorable directeur général des Postes qu'il y a un déficit très considérable. Je voudrais avoir des détails sur les appointements de ces inspecteurs et de ces directeurs de poste des villes. Une augmentation de \$36,000 par année n'est pas une bagatelle.

Sir ADOLPHE CARON: C'est le montant retranché des estimations, l'année dernière, et nous avons constaté qu'il était impossible de nous en passer. Nous avions réduit notre estimation de ce montant, mais nous avons constaté qu'il était tout à fait impossible de faire le service sans cela.

M. McMULLEN: Il est incontestable qu'au département des Postes, l'on peut faire des réductions considérables sur les appointements. J'ai signalé plusieurs fois à l'attention du comité les appointements extraordinairement élevés payés aux fonctionnaires des villes, par comparaison avec les misérables salaires payés aux directeurs des postes de la campagne. Il faudrait reconstituer tout le système. Ainsi, dans des cités comme Montréal et Toronto, vous payez \$4,000 par année aux directeurs des postes, virtuellement pour ne rien faire, et vous payez \$36 par année, et dans certains cas, seulement \$15 par année aux directeurs des postes de la campagne qui tiennent leurs bureaux ouverts nuit et jour et les dimanches.

On devrait reconstituer tout le système; on ne devrait pas donner aux directeurs des postes des cités plus de \$2,000, et l'on devrait donner des appointements proportionnés aux directeurs des postes des villes; puis, l'on devrait élever à un chiffre raisonnable les salaires payés aux directeurs des postes de la campagne. Je connais des gens qui tiennent des bureaux de poste depuis quinze ans, et qui ne reçoivent pas plus de \$30 ou \$35, bien que la besogne occupe une personne presque constamment. Je pourrais en dire plus long, mais je ne désire pas prendre le temps de la Chambre.

M. McSHANE: J'ai reçu plusieurs lettres me demandant d'insister auprès du directeur général des Postes sur l'opportunité de réduire à un centin le taux des lettres déposées au bureau de poste. C'est un changement que l'on devrait faire dans l'intérêt de la classe commerciale, et des pauvres gens de toutes les villes du pays. En conséquence de ce taux de deux centins pour ces lettres, les